

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN**  
**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION**  
**GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

**COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2024/002068]

**Appel interne et externe à candidature pour l'octroi d'un mandat individuel de directeur du département des Sciences de l'éducation et Enseignement à pourvoir à la HEH.be. — Haute École en Hainaut, mandat prenant cours le 15 septembre 2024**

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles du 21 février 2019 et du règlement du Conseil WBE relatif à l'organisation des élections et au processus de désignation des directeurs et du directeur président des Hautes Écoles organisées par WBE du 16 juillet 2020.

Il vise le mandat individuel de directeur du département des Sciences de l'éducation et Enseignement dont la vacance est fixée au 15 septembre 2024.

Conformément à l'article 15 du décret relatif aux charges et emplois des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française du 25 juillet 1996 et à la nature interne et externe de l'appel à candidature décidée par le Conseil d'administration du 15 février 2024 conformément à l'article 19 al. 2 du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles du 21 février 2019, un candidat **doit être membre du personnel d'une Haute École organisée ou subventionnée par la Communauté française et doit satisfaire à l'une des conditions suivantes** :

- 1° soit être nommé, ou engagé à titre définitif, dans une ou plusieurs fonctions suivantes : maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur, chef de bureau d'études ;
- 2° soit être nommé ou engagé à titre définitif comme membre du personnel administratif de niveau 1.

Le mandat du directeur du département des Sciences de l'éducation et Enseignement est d'une durée de cinq ans, renouvelable.

Le profil de fonction du directeur du département des Sciences de l'éducation et Enseignement, les autres critères et éléments qui peuvent être pris en considération constitutifs de la procédure de désignation, le règlement électoral et la charte relative aux règles de communication sont consultables sur le site internet de la HEH.be - Haute École en Hainaut [www.heh.be](http://www.heh.be), sur l'extranet de la Haute École en Hainaut et sont affichés aux valves des secrétariats du siège social et de toutes les implantations.

Le siège de la Commission électorale est établi au 4, rue Pierre-Joseph Duménil à 7000 Mons

Président de la Commission électorale : Jean-Sébastien LERAT ;

Secrétaire de la Commission électorale : Valérie MAGNUS ;

Membres : ALEEW Larissa, DI TRAPANI Aurélie, DUMONT Isabelle, DUSSART Patrick, BRISBOIS Jérôme (suppléant), CARLIER Pierre (suppléant), COQUELET Perrine (suppléante), NEIRYNCK Florence (suppléante).

Contact : [elections@heh.be](mailto:elections@heh.be)

**1. Dépôt des candidatures**

À peine de nullité, les candidats doivent adresser leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel, **c'est-à-dire à partir du 12 mars 2024 jusqu'au 28 mars 2024 inclus** :

- **Par mail et par envoi recommandé (la date du cachet de la poste faisant foi) auprès de :**

La Commission électorale de la HEH.be - Haute École en Hainaut

A l'att. du Président, Monsieur Jean-Sébastien LERAT,

rue Pierre-Joseph Duménil, 4

7000 Mons

Adresse mail : [elections@heh.be](mailto:elections@heh.be)

**OU**

- **Par mail et déposée contre accusé de réception à l'accueil du :**

Siège social de la Commission électorale – Haute École en Hainaut

rue Pierre-Joseph Duménil, 4

7000 Mons

(durant les heures d'ouverture)

Adresse mail : [elections@heh.be](mailto:elections@heh.be)

**2. Forme de la candidature**

À peine de nullité, la candidature doit contenir les documents suivants :

- l'annexe 1<sup>re</sup>: l'acte de candidature ;

- l'annexe 2 : états de service ;
- un projet stratégique quinquennal qui intègre, notamment,
  - o une vision à 5 ans du développement du département des Sciences de l'éducation et Enseignement de la HEH.be.
  - o les éléments repris dans le profil de fonction,
  - o les éventuels autres éléments pris en considération pour la désignation par le Conseil WBE qui sont pris en compte ;
- la motivation du candidat à se présenter ;
- un curriculum vitae du candidat.

### 3. Examen des candidatures, proposition des candidats et désignation du directeur du département des Sciences de l'éducation et Enseignement

Le nom des postulants sera affiché dans la Haute École le 29 mars 2024.

Les candidats sont élus par scrutin, via vote électronique, à bulletin secret. Chaque électeur dispose d'une voix. Les procurations sont interdites.

Il s'agit d'un vote électronique à distance, via une application, en ligne. Pour accéder à cette application, il faudra utiliser les codes d'accès personnels HEH (adresse e-mail institutionnelle et mot de passe). Le vote utilisera un formulaire web sécurité dont l'adresse sera communiquée aux électeurs par e-mail sur leur adresse institutionnelle la veille du début du scrutin. Les électeurs sont invités à prendre connaissance des modalités pratiques et logistiques du vote électronique ainsi que du calendrier électoral complet disponibles sur le site internet de la HEH.be - Haute École en Hainaut [www.heh.be](http://www.heh.be).

Sont électeurs tous les membres du personnel du département des Sciences de l'éducation et Enseignement de la Haute École. Seuls sont pris en considération les membres du personnel qui prestent au minimum un dixième d'un horaire complet au sein du département des Sciences de l'éducation et Enseignement à la date de clôture des listes électorales. Est considéré comme membre du personnel tout membre du personnel statutaire, ou toute personne qui dispose d'un lien contractuel avec la Haute École durant chacune des trois années académiques qui précèdent la date de clôture des listes électorales.

Les élections se font selon le système basé sur le scrutin à un tour. Le scrutin n'est valable que si la majorité des électeurs ont pris part au vote.

Le directeur du département des Sciences de l'éducation et Enseignement est désigné par WBE qui le choisit sur une liste issue du vote de l'ensemble des membres du personnel issus du département des Sciences de l'éducation et Enseignement de la Haute École, parmi les trois premiers candidats.

Cette liste est adressée à WBE par le président de la Commission électorale, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit son établissement.

À l'issue des élections, le Conseil WBE, ou une commission qu'il crée à cet effet peut entendre les candidats issus du scrutin avant de prendre sa décision.

---

Acte de candidature au mandat de directeur du département des  
Sciences de l'éducation et Enseignement à pourvoir à la HEH.be - Haute  
École en Hainaut organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement

**Annexe 1 : ACTE DE CANDIDATURE**

**FICHE SIGNALETIQUE**

NOM : .....	
PRENOM : .....	
Date de naissance : .....	Nationalité : .....
ADRESSE: ..... N° .....	
CODE POSTAL : .....	LOCALITE : .....
TELEPHONE : .....	GSM : .....
E-MAIL : .....	

**TITRE(S) DE CAPACITE DU CANDIDAT :**

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Établissement

Date : .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »):

Candidature au mandat de directeur du département des Sciences de l'éducation et Enseignement à pourvoir à la HEH.be - Haute École en Hainaut organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement

**Annexe 2 : ÉTATS DE SERVICE**

Nom et prénom : .....

Haute École (dénomination complète)	Fonction exacte (1)	À titre TDD TDI Déf. AUTRES	Cours à conférer (personnel enseignant) /nature de la fonction (personnel administratif)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction ou volume de la charge	Dates de début de la prestation	Dates de fin de prestation

(1) - indiquer la fonction : professeur, chargé de cours, maître assistant, attaché, ...

Fait à ....., le .....

(Signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)